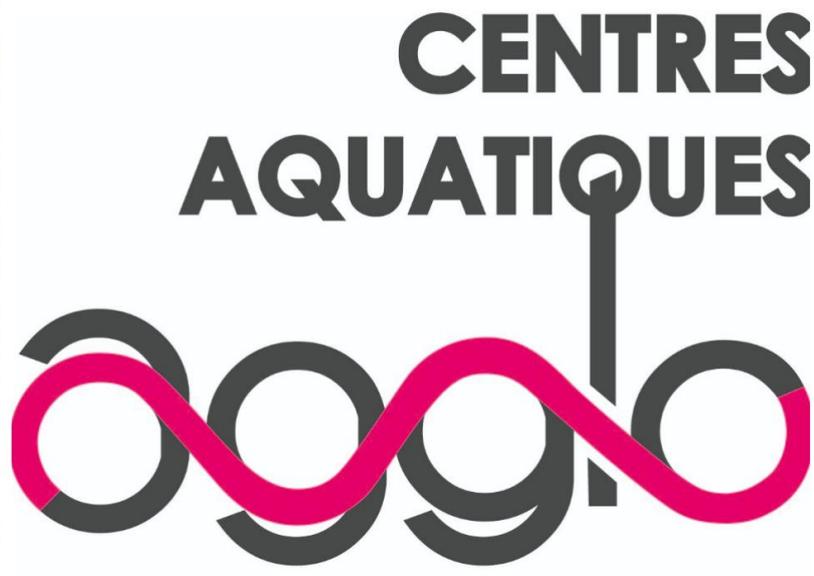


# Protocole Spécial COVID

Version 5 – octobre 2021



**PROPRIETAIRE et EXPLOITANT :**

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

27 Boulevard du Colonel Aubry, 79300 BRESSUIRE

**Directeur :**

Maxence LEFEBVRE

*maxence.lefevre@agгло2b.fr*

**Référent COVID :**

Vanessa BERNARD

*Vanessa.bernard@agгло2b.fr*

## Table des matières

1/ Préambule .....	4
2/ Les structures concernés .....	4
3/ Les publics.....	4
4/ La Fréquentation Maximale instantanée (FMI).....	6
La fréquentation maximale par équipement.....	6
La fréquentation maximale lors des activités.....	6
La fréquentation maximale dans les espaces bien-être .....	7
La fréquentation maximale de l'espace forme aquadel .....	7
5/ Les manifestations / compétitions .....	7
6/ Les mesures sanitaires générales.....	7
Le respect des gestes barrières.....	7
La sécurisation des flux .....	8
L'aération des locaux .....	8
Le traitement de l'eau .....	9
Les vestiaires.....	9
Le matériel .....	10
Les mesures sanitaires complémentaires .....	10
Le nettoyage des locaux et des surfaces .....	10
Le plan d'entretien.....	11

## 1/ Préambule

Dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du Coronavirus Covid-19, et de l'obligation pour les gestionnaires d'établissements aquatiques recevant du public de rédiger et de publier un règlement intérieur appelé « protocole spécial COVID », l'Agglomération du Bocage Bressuirais met en place les mesures présentées dans le présent document et réorganise le service public afin de répondre à ces différentes contraintes.

Il a été transmis aux services de l'Agence Régionale de Santé de la Nouvelle Aquitaine ainsi qu'à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres.

## 2/ Les structures

Structure	Adresse		Téléphone	Mail	Période d'ouverture programmée
Centre Aquatique	Cœur d'O	40, boulevard de la république	79300 BRESSUIRE	05 49 80 71 90	Toute l'année
	Aquadel	avenue de la Gare	79140 CERIZAY		Toute l'année
	Moncoutant	rue Puichaud Julienne	79320 MONCOUTANT/SÈVRE		De septembre à juin
	Aquadel	rue de la Bachelette	79700 MAULEON		de Mi-juin à fin août
	l'Hautibus	rue de la Sablière	79150 ARGENTONNAY	de Mi-juin à fin août	
Baignade Biologique	Val de Scie	Belle arrivée	79750 NUEIL LES AUBIERS	Fermée	
Piscine à usage privé collectif	La Loge	Chemin de la Folie	79320 MONCOUTANT/SÈVRE	05 49 72 00 01	de mi-juin à mi-septembre
	Les maisons du Lac	Pescalès - Route de Niort	79320 MONCOUTANT/SÈVRE		<a href="mailto:pescalès@gmail.com">pescalès@gmail.com</a> <a href="mailto:m">m</a>

## 3/ Les publics

Tous les publics sont désormais accueillis sous réserve de présentation d'un « PASS SANITAIRE » pour les plus de 12 ans et 2 mois.

Les publics scolaires y compris associations scolaires dérogent à cette règle.

## 4/ Fréquentation Maximale Instantanée (FMI)

### La fréquentation maximale par équipement

Lors de la pratique des activités sportives, les seuils par équipement sont fixés comme suit :

L'Hautibus - ARGENTONNAY	Cœur d'O BRESSUIRE	Aquadel CERIZAY	Aquadel MAULEON
352	696	396	582
Maisons du Lac PESCALIS	MONCOUTANT SUR SÈVRE	Val de Scie NUEIL LES AUBIERS	La Loge MONCOUTANT SUR SÈVRE
80	272	350	30

### La fréquentation maximale lors des activités

Lors de la pratique des activités organisées par la collectivité, les seuils de participants sont fixés comme suit :

Bassin	Seuil de participants
Argentonnay – Grand bassin	20
Bressuire – Bassin aqualudique	30
Bressuire – Bassin sportif	40
Cerizay – Bassin aqualudique	30
Cerizay – Bassin sportif	40
Mauléon – Petit bassin	10
Mauléon – Bassin sportif	40
Moncoutant sur Sèvre	40

Les séquences d'apprentissage sont organisées pour des groupes de maximum 12 personnes par éducateurs.

**L'inscription aux activités est obligatoire.** Inscrivez-vous en ligne sur le site : [www.piscine.agglo2b.fr](http://www.piscine.agglo2b.fr) , par téléphone au 05 49 80 71 90 ou directement en caisse auprès de nos agents.

## La fréquentation maximale dans les Espaces Bien-être

Espace	Seuil d'usagers
Bressuire – Sauna	6
Bressuire – Hammam	7
Cerizay – Sauna	3
Cerizay – Hammam	4
Cerizay – Bain froid	1

## 6/ Les manifestations / compétitions

Toutes les manifestations ou compétitions doivent faire l'objet d'une demande officielle auprès de la collectivité et feront l'objet d'un dispositif particulier imposé par cette dernière.

## 7/ Les mesures sanitaires générales

### Le respect des gestes barrières

Les usagers sont priés de respecter les consignes suivantes :

- **Port du masque** conseillé dès l'entrée dans l'équipement et jusqu'aux casiers.
- **Respecter les distanciations physiques** avec les usagers ne faisant pas partie du cercle familial soit :
  - o 1 mètre lorsque le masque est porté,
  - o 2 mètres lorsque le masque est absent.
- **Nettoyage fréquent des mains** à l'aide des flacons de solution hydroalcoolique ou des savons mis à disposition :
  - o Dès l'entrée dans l'équipement,
  - o Avant et après le passage aux toilettes,
  - o Avant et après chaque utilisation de matériel collectif (chaise longue...).

Le port de gant est proscrit dès l'entrée dans l'équipement.

- **Savonnage conseillé** lors du passage aux douches à l'arrivée et au départ à l'aide du savon mis à disposition.
- **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.**
- **Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter.**
- **Éviter de se toucher le visage.**

## La sécurisation des flux et des accueils

- Les usagers sont invités à consulter les **compteurs instantanés** de fréquentation sur le site : [www.piscines.agglo2b.fr](http://www.piscines.agglo2b.fr) avant leur venue afin de prioriser des moments de faible ou moyenne fréquentation dès que cela est possible.

- Les usagers sont invités à télécharger et activer l'application « Tous anti-Covid »



- Le contrôle du Pass sanitaire est effectué dès l'entrée dans l'équipement par les agents des centres aquatiques habilité en ce sens. Ce contrôle s'effectue à l'aide l'application « tous anti-covid Verif » mise à disposition par le gouvernement.
- Compte tenu de la demande de **traçabilité** des utilisateurs, il est demandé à chacun de communiquer, lors de l'achat de l'entrée ou d'un support de rechargement, son nom, prénom, date de naissance, un numéro de téléphone et une adresse mail (si possible). Toutes les données sont protégées par la loi RGPD et ne seront utilisées que sur demande des autorités compétentes afin d'évaluer les cas contact le cas échéant.
- L'utilisateur **se déchausse dans les parties prévues à cet effet** et utilise les casiers vestiaires pour y stocker tout ou partie de ses affaires,
- Il est **interdit** aux personnes présentant des **signes ou symptômes** respiratoires ou digestifs ou du COVID 19 de pénétrer dans l'équipement,

## L'aération des locaux

Afin de garantir un renouvellement d'air suffisant, un renouvellement mécanique des équipements couverts de 30% à 40% est assuré.

## Le traitement d'eau

Afin de garantir une désinfection maximale, il est procédé à un contre lavage hebdomadaire de chaque filtre et les paramètres physico-chimiques de l'eau sont maintenus, contrôlés biquotidiennement et notifiés dans les carnets sanitaires pour les piscines désinfectées et désinfectantes :

Paramètres	
Acide isocyanurique pour les bassins découverts	< à 75mg/l
Chlore combiné	< ou égale à 0,6 mg/l
Chlore disponible	Entre 2 et 5 mg/l
Chlore libre actif	Entre 0,8 et 1,4 mg/l
PH	Entre 6,9 et 7,7

## Les vestiaires

L'accès se fait par les vestiaires individuels pour les familles et par les vestiaires collectifs pour les groupes constitués ; aucun stockage de vêtement, de chaussure ou de toute autre affaire personnelle n'est autorisé dans les vestiaires individuels, ce sont des lieux de déshabillage ou rhabillage rapides,

- Toutes les cabines d'aisance (habillage/déshabillage) restent ouvertes,
- Chaque usager doit utiliser un seul casier et procéder à sa désinfection avant et après utilisation ;
- Les vestiaires collectifs sont réadaptés et un affichage rappelle les conseils de distanciation ;
- Le dépôt de ses effets personnels dans un des casiers disponibles est obligatoire ;
- Une désinfection régulière des cabines est réalisée. L'usager peut procéder à la désinfection de sa cabine lors de son arrivée à l'aide des moyens de désinfection mis à disposition.
- Les vestiaires collectifs sont désinfectés entre chaque passage de groupe.

## Le matériel

Les matériels à usage collectifs sont désinfectés régulièrement par nos agents.

## Les mesures sanitaires complémentaires

- Le port du bonnet de bain est conseillé,

## Le nettoyage des locaux et des surfaces

Le protocole habituel de nettoyage et de désinfection est modifié et complété par des désinfections régulières des « points de contact ».

Les lignes directrices du protocole présentées sont les suivantes :

- L'entretien des sols de l'ensemble des locaux, des plages de bassin, des murs est réalisé au moins une fois par jour suivant le protocole en respectant la chronologie en 4 étapes :
  - Nettoyage (détergeant) ;
  - Rinçage à l'eau ;
  - Désinfection ;
  - Séchage à l'air libre.
- Le nettoyage des locaux commence par les zones plus propres vers les zones plus sales ;
- Les locaux sont aérés pendant les opérations de nettoyage,
- Seuls les aspirateurs munis de filtres à particules sont utilisés,
- Une désinfection régulière des points de contact est réalisée conformément au protocole d'entretien et de désinfection ;
- Une désinfection supplémentaire par nébulisation est effectuée chaque matin en dehors des heures de présence des usagers.

## Le plan d'entretien et de désinfection

		Mesures habituelles									
		Mesures complémentaires COVID19									

### Zone : Accueil/Hall d'entrée

Quoi	Qui	Fréquence	Moyens matériels	EPI à porter	Produits/Consumable	Dilution	Actions	Temps de Contact	rinçage	Autre action	Observation
Comptoir d'accueil	Agent Acc./Ent.	Quotidienne ment	Essuie tout jetable	Gants	APESIN Clean Bacto	5%	Appliquer le produit				
Comptoir d'accueil	Agent Accueil	2 fois/heure d'ouverture au public	Essuie tout jetable	Gants	APESIN Clean Bacto	5%	Appliquer le produit				
Tripodes	Agent Acc./Ent.	Quotidienne ment	Essuie tout jetable	Gants	APESIN Clean Bacto	?	Appliquer le produit				
Tripodes	Agent cabine	2 fois/heure d'ouverture au public	Essuie tout jetable	Gants	APESIN Clean Bacto		Appliquer le produit				
Vider les poubelles	Agent Acc./Ent.	Quotidienne ment		Gants	Sac poubelle ?L		Remplacement des sacs				
...											

### Zone : Halle Bassin

Quoi	Qui	Fréquence	Moyens matériels	EPI à porter	Produits/Consumable	Dilution	Actions	Temps de Contact	rinçage	Autre action	Observation
Plages	Agent Acc./Ent.	3 fois/semaine (mardi, jeudi, dimanche)	Autolaveuse		Détergeant ?	?	Brosser la surface en aspirant				
Plages	Agent Acc./Ent.	3 fois/semaine (lundi, mercredi, vendredi)	Autolaveuse		Désinfectant ?	?	Brosser la surface sans aspirer	? Min	A l'eau claire	Aspiration	
Plages	Agent Acc./Ent.	1 fois/semaine (samedi)	Pulvérisateur	Gants, Masque, lunettes	Anti verrucide	?	Pulvériser sur toute la surface				
...											

### Zone : Infirmerie

Quoi	Qui	Fréquence	Moyens matériels	EPI à porter	Produits/Consumable	Dilution	Actions	Temps de Contact	rinçage	Autre action	Observation
Sol	Agent Acc./Ent.	Au moins fois /semaine									Effectuer l'action plus régulièrement en fonction de l'encrassement
Table d'oscultation	Agent Acc./Ent.	Au moins fois /semaine	Essuie tout	Gants	APESIN Clean Bacto	?	Appliquer le produit				
Table d'oscultation	MNS	Après chaque soin	Essuie tout	Gants	APESIN Clean Bacto	?	Appliquer le produit				
...											



# **CENTRES AQUATIQUES**



**BOCAGE BRESSUIRAIS**